

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 192

Artikel: Impôt négatif : McGovern et le Parti socialiste suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Impôt négatif: McGovern et le Parti socialiste suisse

Il faut revenir sur cette notion d'« impôt négatif » à l'ordre du jour, notamment à propos de la révision de l'assurance chômage. Nous en avons fait mention dernièrement en présentant le volet fiscal du programme du sénateur McGovern (DP 184). L'idée fait son chemin en Suisse, depuis l'an passé, comme nous le montrons. Le bref historique ci-dessous mérite cependant un commentaire : l'introduction d'un « impôt négatif » est un emplâtre sur une jambe de bois ; l'important, notamment, ce sont les équipements collectifs, des soins médicaux de qualité garantis par une assurance maladie efficace ; face à ces priorités absolues, l'« impôt négatif » est un gadget supplémentaire de la société de consommation ; cela dit, sans faire mention des complications extraordinaires sur le plan fiscal qu'une telle innovation suppose.

Le sénateur McGovern s'est fait le champion de l'impôt négatif. L'idée n'est pas nouvelle. Dans la *Tribune de Genève* du 20 octobre 1971, un jeune économiste américain, George Carcagno, présentait l'impôt négatif aux Etats-Unis comme un nouveau programme d'aide sociale, et M. Albert Forney, directeur de l'administration fiscale genevoise, commentait cet article en relevant que, d'une manière très générale, toute comparaison entre les systèmes américain et suisse, sur le plan social et fiscal, serait illusoire et sans nulle portée.

Dans l'article de présentation, Georges-Henri Martin, directeur de la *Tribune de Genève* notait que « l'impôt négatif sur le revenu » est une idée qui circulait dans les milieux universitaires américains depuis un certain nombre d'années.

« Réduite à sa forme la plus simple, la formule est claire : du plus riche au plus pauvre, chaque contribuable remplit une déclaration d'impôts. Le parlement est alors appelé à fixer une limite à un certain niveau. Au-dessus de cette limite, le contribuable paie normalement ses impôts selon la progression prévue. Mais, au-dessous de la limite, c'est à l'Etat d'envoyer un chèque au contribuable afin d'améliorer son niveau de vie. Tout le monde se trouve ainsi sur un pied de parfaite égalité... »

Il est étonnant que personne n'ait rappelé, jusqu'ici, que l'idée de l'impôt négatif a déjà germé en Suisse. En avril 1971, il y a plus d'une année, la commission économique et financière du Parti socialiste suisse a adopté un rapport sur « La transformation à long terme du régime fiscal suisse ». Ce texte a été diffusé largement, notamment pendant la campagne électorale de l'automne 1971. La possibilité d'introduire un impôt

négatif est mentionnée dans une annexe au rapport que nous reproduisons ci-dessous.

Développement du système d'impôts sur le revenu par un impôt négatif : la proposition socialiste

« A plus longue échéance, le système proposé par la commission économique et financière du P.S.S., basé sur une imposition proportionnelle + une imposition progressive du revenu, peut être complété par un impôt négatif sur le revenu.

» Avec un tel impôt, on peut garantir à chacun un revenu minimal. Techniquement, ceci est réalisable par une très forte imposition des revenus effectifs (cas limite : absence de revenus) et déduction de la somme ainsi imposée d'un revenu minimal déterminé. La somme restant en compte est versée au « contribuable » (cas limite : totalité du revenu minimal).

EXEMPLE

- Revenu minimal pour personnes seules : Fr. 3 000.—
- Taux : 50 %

| Revenus effectifs sans suppléments Fr. | Revenu minimal Fr. | Impôt « positif » Fr. | Suppléments Fr. | Revenus effectifs avec suppléments Fr. |
|--|--------------------------|-----------------------------|--------------------|--|
| 0 | 3 000 | 0 | 3 000 | 3 000 |
| 1 000 | 3 000 | 500 | 2 500 | 3 500 |
| 2 000 | 3 000 | 1 000 | 2 000 | 4 000 |
| 3 000 | 3 000 | 1 500 | 1 500 | 4 500 |
| 4 000 | 3 000 | 2 000 | 1 000 | 5 000 |
| 5 000 | 3 000 | 2 500 | 500 | 5 500 |
| 6 000 | 3 000 | 3 000 | 0 | 6 000 |

» Au-delà de ces limites, les règles de l'imposition usuelle sont applicables.

» Le revenu minimal n'est pas, à proprement parler, la garantie d'un minimum vital. Notre exem-

ple démontre toutefois qu'avec un effort personnel relativement restreint, il serait possible d'atteindre un minimum vital effectif. Dans tous les cas où un tel effort pourrait raisonnablement être

exigé, ou bien dans ceux où la diminution du revenu n'est que temporaire, l'impôt négatif pourrait rendre superflu une série d'institutions sociales. Avant tout, il remplacerait l'assistance sociale.

» Dans les cas où un effort personnel ne serait pas raisonnablement exigible (par exemple pour cause d'âge), les assurances sociales continueraient de jouer leur rôle et pourraient, le cas échéant, être combinées avec l'impôt négatif. Donc, cet impôt pourrait constituer une véritable simplification du processus de garantie du minimum vital. Notamment, il pourrait rendre superflue l'assurance chômage, dans la mesure où il appartient à la Confédération d'intervenir pour cette institution et où celle-ci voudrait bien, en période de récession conjoncturelle, contribuer à éléver sensiblement le minimum vital. L'impôt négatif pourrait encore, combiné avec un système de la formation de fortune géré par les salariés, contribuer au financement du recyclage et de l'instruction permanente. »

BERNE

Un jeune président

L'Alliance des indépendants a deux visages dans le canton de Berne : sa députation au Conseil national comprend deux élus modérés, MM. Jakob Baechtold, soixante-sept ans, ingénieur, et Friedrich Salzmann, cinquante-sept ans, rédacteur.

Le groupe de cinq députés au Grand Conseil bernois est, pour quatre de ses membres, beaucoup plus jeune et, pour les cinq, très progressiste. Il comprend notamment Sergius Golowin, quarante-deux ans, publiciste, et Luzius Theiler, trente-deux ans, sociologue, dont la réputation de progressisme a dépassé les limites du canton et fait l'effet d'un drap rouge devant un taureau, pour bien des gens établis.

Inutile de dire qu'il n'est pas facile de diriger un tel groupement. C'est pourquoi la surprise a été

grande de constater que le congrès extraordinaire du « Landesring » a élu à la tête de la section cantonale bernoise un président de vingt-six ans, M. Max Conrad, de Berthoud.

Fondateur à vingt ans de la section locale de ce mouvement, Max Conrad réussit à faire élire quatre représentants au législatif communal (sur les quarante sièges à pourvoir) quelques mois à peine après la fondation de son groupe, et aux élections de 1971 il a été élu en tête de liste. Il convient de relever que le nouveau président est licencié en sciences politiques de l'Université de Lausanne depuis l'année passée.

L'Alliance bernoise des indépendants cherche à briser la prépondérance d'un PAB (UDC) qui dirige en maître le canton, grâce à ses 81 élus (sur 200), ce qui lui donne, en réalité, l'équivalent d'une majorité absolue à cause du manque d'imagination et de dynamisme de beaucoup de députés d'autres tendances. C'est donc par une politique d'opposition sur des questions concrètes que l'Alliance espère réveiller les Bernois. Elle mène campagne actuellement contre la loi sur la délinquance juvénile. Elle envisage de recourir plus fréquemment au peuple par des initiatives et des référendums.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

M. Jean Vincent dans la « Weltwoche »

Le *Sonntags Journal* a heureusement doublé l'espace réservé aux informations « confidentielles » puisque dans son numéro 35 il y a une page « Berne en confidence » comme autrefois et une page « Ici et ailleurs » consacrée à des nouvelles internationales. On y lit que le Palais fédéral compte sur une approbation nette de l'accord d'association de la Suisse avec la CEE.

Un article raconte la brève visite à Lax (Grisons) de M. Kissinger, l'envoyé du président Nixon à Moscou et à Pékin, venu fêter les noces d'or de ses parents.

A Lucerne, dix instituteurs ont « donné leur congé » car ils estiment avoir été privés d'un traitement mensuel parce que le début de l'année scolaire a été avancé du 1^{er} septembre au 1^{er} août. Il s'agit d'un conflit mineur pour des principes.

Les rédacteurs du Téléjournal

Une intéressante étude de la *Weltwoche* est consacrée à la rédaction du « Téléjournal » alémanique. On en retire l'impression que la situation est confuse, les traitements faibles et les conditions d'engagement fort variées. Sur la base des rensei-

gnements donnés par les intéressés, la *Weltwoche* publie les biographies de seize rédacteurs : cinq ont moins de 30 ans, neuf de 30 à 40 ans et deux plus de quarante ans, l'aîné en ayant cinquante-deux. La majorité est membre de l'Union suisse des journalistes (affiliés à la VPOD), quelques-uns sont aussi membres de l'Association de la presse suisse, et parmi eux deux seulement ne font partie que de cette association. Politiquement, plusieurs sont membres ou sympathisants du Parti socialiste suisse. A noter la position politique d'Alphonse Matt, l'aîné et le rédacteur en chef adjoint : « Progressiste dans la ligne du conseiller fédéral Celio ».

Une « Tribune » significative

A part cela, comme d'ailleurs dans le *Sonntags Journal*, beaucoup d'espace réservé aux Jeux olympiques. La revue de presse est consacrée aux rapports avec la République allemande et sur la même page, la « Tribune » est offerte au conseiller national Jean Vincent (Parti du travail-POP) qui donne son opinion sur l'Europe sous le titre « Quelle Europe et quand ? ».